

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION  
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTSL'an deux mille dix-huit,  
Le trois juillet,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 8 juin 2018, se sont réunis Immeuble Le Sérial – 10 rue du Faubourg Lo Barri – 12000 Rodez, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.  
12 membres présents, 5 membres représentés, 10 membres absents.**Séance** : 03/07/2018**Numéro** : 3**Objet** : Vote de cotisations 2018 complémentaires (RGPD, Bureau des Elus et des Assemblées)**Membres présents** : Jean-François ALBESPY, Michel ARTUS, André BORIES, Florence CAYLA, Alain CÉZAC, Sébastien DAVID, Christian DELMAS, Jean-Louis FRANCÈS, Jean-Louis GRIMAL, Jean-Pierre LADRECH, René PAGÈS, Joël SERIN.**Membres représentés** : Bernadette AZEMAR (Pouvoir à René PAGES), Daniel MAYET (Pouvoir à Michel ARTUS), Anne-Claire SOLIER (Pouvoir à Jean-Louis GRIMAL), Laurent TRANIER (Pouvoir à Jean-Louis FRANCÈS), Jean-François VIDAL (Pouvoir à Joël SERIN).**Membres absents** : Raymond BRALEY, Michel CAUSSE, Sylvain COUFFIGNAL (excusé), Christian FONT, Jacques GARDE, Anne-Marie MAILHE, André MARTINEZ (excusé), Jean-Pierre MASBOU (excusé), Christine PRESNE (excusée), Gisèle RIGAL.

Monsieur Joël SERIN est nommé secrétaire.

Le Président rappelle les cotisations 2018 votées lors de la séance du Comité Syndical du 16 mars 2018 (Cf délibération 20180316\_11) et notamment celles concernant l'accompagnement à la protection des données (mutualisation d'une cellule DPO SMICA).

Il indique que ces dernières, prises pour les communes et les communautés de communes doivent être complétées notamment pour les structures autres telles que des syndicats, des CCAS...

Le Président propose de les fixer ainsi :

COMMUNES	Année 2018	Année suivante
0 - 500 hab.	540,00 €	360,00 €
501 - 1500 hab.	810,00 €	540,00 €
1501 - 3500 hab.	1 080,00 €	720,00 €
3501 - 5000 hab.	1 620,00 €	1 080,00 €
5001 - 10.000 hab.	2 430,00 €	1 620,00 €
10.001 - 20.000 hab.	3 240,00 €	2 160,00 €
> 20.0000 hab.	3 780,00 €	2 520,00 €
COMMUNAUTES DE COMMUNES	Année 2018	Année suivante
5000 - 10.000 hab.	2 430,00 €	1 620,00 €
10.001 - 20.000 hab.	3 240,00 €	2 160,00 €
20.001 - 30.000 hab.	4 320,00 €	2 880,00 €
30.001 - 40.000 hab.	5 400,00 €	3 600,00 €
> 40.0000 hab.	6 480,00 €	4 320,00 €

AUTRES STRUCTURES	Année 2018	Année suivante
Groupements niveau Dépt., Parcs...	2 430,00 €	1 620,00 €
PETR + 50 000 hab.	2 430,00 €	1 620,00 €
PETR - 50 000 hab.	1 620,00 €	1 080,00 €
Groupements de type SIVU...	540,00 €	360,00 €
EPA avec Agents	810,00 €	540,00 €
Syndicats (hors niv. Dépt), EPIC	1 080,00 €	720,00 €
Syndicats des eaux - de 25 cnes	1 080,00 €	720,00 €
Syndicats des eaux de 25 à 50 cnes	1 620,00 €	1 080,00 €
Syndicats des eaux + de 50 cnes	2 430,00 €	1 620,00 €
Structures gérées par une collectivité	360,00 €	270,00 €
CCAS sans agents ni gestion de structure	360,00 €	270,00 €
CCAS autres - 10 000 hab. sans EHPAD	540,00 €	360,00 €
CCAS - 10 000 hab. avec EHPAD	1 080,00 €	720,00 €
CIAS - 10 000 hab	810,00 €	540,00 €
CCAS et CIAS + 10 000 hab	2 430,00 €	1 620,00 €

Le Président rappelle également que la CAO réunie le 28 mai 2018 a validée 2 appels d'offres :

- un relatif à la maintenance informatique pour lequel elle a choisi 3A Engineering
- et un relatif à la Gestion des assemblées (ou cartable des élus) pour lequel elle a choisi les 2 produits de COSOLUCE (le Bureau des Elus et le Bureau des Assemblées).

Si la validation du marché relatif à la maintenance informatique ne modifie en rien les cotisations 2018 liées à la maintenance matériel (Cf délibération 20180316\_11), celle du marché relatif à la Gestion des assemblées (ou cartable des élus) entraîne de nouvelles cotisations.

Le Président propose de les fixer ainsi :

- Mise en place de l'outil avec personnalisation graphique
  - Bureau des élus seul (prix coûtant de l'éditeur) : 600 € (500 € HT)
  - Bureau des élus + Bureau des assemblées (prix coûtant de l'éditeur) : 900 € (750 € HT)
- Abonnement annuel (droit d'utilisation + assistance + formation)

COMMUNES	BDE	BDE + BDA
0 - 500 hab.	480,00 €	800,00 €
501 - 1000 hab.	640,00 €	1 040,00 €
1001 - 2500 hab.	1 200,00 €	1 800,00 €
2501 - 5000 hab.	2 000,00 €	3 000,00 €
5001 - 10.000 hab.	3 200,00 €	4 800,00 €
> 10.0000 hab.	5 600,00 €	8 400,00 €

COMMUNAUTES DE COMMUNES	BDE	BDE + BDA
5001 - 10.000 hab.	1 200,00 €	1 800,00 €
10.001 - 20.000 hab.	2 000,00 €	3 000,00 €
20.001 - 40.000 hab.	3 200,00 €	4 800,00 €
> 40.0000 hab.	5 600,00 €	8 400,00 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

- DECIDE** de fixer le montant des nouvelles cotisations 2018 complémentaires à celles votées lors de la séance du Comité Syndical du 16 mars 2018 (Cf délibération 20180316\_11) comme précisé ci-dessus,
- MANDATE** le Président pour signer toutes les pièces relatives à la réalisation de cette affaire et notamment les éventuelles conventions avec les collectivités ou établissements publics concernés, les marchés de maintenance ainsi que les mandats s'y référant.

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.**

**Le Président du S.M.I.C.A**

*Acte dématérialisé*

**Jean-Louis GRIMAL**